



INFORMATIONS TARIFAIRES ACTIV'ZEN 2025

Partenariat Mairie de BAINVILLE SUR MADON

<i>Prestation de téléassistance¹</i>	Prix HT €	Prix TTC € (TVA 20 %)
1 Frais d'installation (Payable en une fois avec la 1 ^{ère} mensualité)	0 €	0 €
2 Abonnement mensuel Activ'zen comprenant : - La mise à disposition et la maintenance du dispositif - L'écoute et le traitement des appels par la Centrale d'écoute 24H/24 et 7J/7. - La mise à jour des informations liées à votre contrat, pour toute demande de modification (Coordonnées des Réseaux de solidarité, RIB, etc.) • Avec une ligne téléphonique classique * :	19.08€	22.90 €
• Sans ligne téléphonique, dégroupée ou câblée * :	20.75€	24.90 €
3 Options (en sus de l'abonnement)		
Option Sécurité (Détecteur de fumée)	4.17 €	5.00 €
Option Sérénité (Bracelet détecteur de chutes brutales)	4.17 €	5.00 €
Option Convivialité (Accès à un service d'écoute et de dialogue, mise en relation sur demande avec une cellule de soutien psychologique).	0.00 €	0.00 €
Option déclencheur Bijou (déclencheur manuel compatible uniquement avec un GPRS)	4.17 €	5.00 €
Option second déclencheur manuel (hors déclencheur Bijou)**	0.00 €	0.00 €
4 Produits additionnels	Prix disponibles sur demande	

Que vous soyez imposable ou non, vous pouvez bénéficier d'un crédit d'impôt de 50%²

*** Charge des communications téléphoniques :** Les coûts des communications, comprenant notamment les appels liés au contrôle automatique du Transmetteur, aux divers contrôles techniques, ainsi que les communications résultant du déclenchement d'une Alarme, sont à la charge du souscripteur. Lorsque le Service repose sur la technologie GSM/DATA et que la carte SIM est fournie par Présence Verte, le coût de ces communications est compris dans le prix du Service facturé par Présence Verte au Souscripteur.

****** En cas de perte d'un déclencheur, celui-ci sera facturé 50 € (sous conditions).

1 Le service est délivré en mode « Prestataire » (Arrêté du 17 mars 2015 relatif à l'information préalable du consommateur sur les prestations de service à la personne)

2 Crédit d'impôt égal à 50% du prix du service de téléassistance délivré par un organisme de services à la personne, conformément à l'article 199 sexdecies du code général des impôts. Sous réserve d'éligibilité.

A votre service en toute liberté

- **Vous souhaitez vous abonner à la téléassistance Présence Verte**, nous vous proposons de mettre en place le service dans un délai maximum de 5 jours ouvrés à compter de la signature de votre contrat.
- **Modes de paiement acceptés : prélèvement**
- **Périodicité de la facturation : mensuelle à terme échu**

Aucune somme ne peut être réclamée directement par un conseiller Présence Verte. Toute somme due fait l'objet d'une facturation par l'association Présence Verte.

La garantie d'une intervention rapide

- En cas de détection d'un risque d'interruption totale du service, nous nous engageons à intervenir sous **24 heures ouvrées**.
- En cas de détection d'un dysfonctionnement partiel du service, nous nous engageons à intervenir sous **48 heures ouvrées**.

A vos côtés dans vos démarches

Nous vous accompagnons dans la souscription à notre service, et vous orientons vers les organismes pouvant vous informer sur les aides financières auxquelles vous pouvez prétendre.

Des partenaires de confiance

Nous confions certaines activités à des partenaires engagés à nos côtés :

Nettoyage et reconditionnement du matériel par l'Association des Paralysés de France située à Ludres (54).

Besoin d'un Devis ?

Un Devis peut être établi gratuitement sur demande.

La liberté d'engagement

▪ Droit de rétractation

Vous disposez d'un délai de **14 jours** à compter de l'acceptation de l'offre pour renoncer au service de téléassistance Présence Verte sans avoir à en justifier le motif ni à payer de pénalité.

Le service délivré avant l'exercice de votre droit de rétractation pourra vous être facturé si vous avez demandé l'activation du service avant l'expiration du délai de 14 jours.

▪ Le contrat est résiliable à tout moment.

Il vous suffit pour cela d'en aviser votre agence Présence Verte par courrier recommandé et de nous restituer votre matériel de téléassistance.

Le prix des prestations pour le mois en cours de la résiliation est calculé au prorata temporis (jusqu'à la date de restitution du matériel). Le paiement se fera à terme échu, le 10 du mois suivant la résiliation.

En cas de décès du Souscripteur, la résiliation prend effet rétroactivement à la date de survenance de l'événement.

Pour restituer votre matériel, nous vous invitons à nous retourner par voie postale votre matériel Présence Verte à l'adresse ci-dessous :

Agence de Vandœuvre-lès-Nancy
Présence Verte
15 Avenue Paul Doumer
54500 VANDOEUVRE-LÈS-NANCY

Les frais de retour du matériel seront à votre charge.

En cas de non-restitution totale ou partielle du Matériel dans un délai de trente (30) jours à compter de la date de résiliation, Présence Verte se réserve le droit de facturer au Souscripteur une pénalité forfaitaire. Toute défectuosité, irrégularité ou usure anormale par rapport à celles qui auraient dû résulter d'une utilisation normale du Matériel pourra également donner lieu à l'application de ladite pénalité par Présence Verte.

Frais facturés en cas de restitution incomplète du Matériel :

Transmetteur domiciliaire	Transmetteur mobile	Déclencheur	Autres
200 € TTC	200 € TTC	50 € TTC	50 € TTC

Vous avez une question relative à la réalisation de notre service ?

En cas de réclamation, votre demande est à adresser à l'Association Locale Présence Verte, dont les coordonnées sont indiquées ci-dessus. Vous pouvez dans un second temps adresser toute demande de médiation au médiateur à la consommation compétent, par courrier à ANM CONSO 2 rue de Colmar – 94300 Vincennes ou sur le site internet <https://www.anm-conso.com/>.

Rencontrons-nous, échangeons ensemble

Agence de Vandœuvre-lès-Nancy (54)

Adresse postale (Siège social)

Présence Verte

15 Avenue Paul Doumer

54500 VANDOEUVRE-LÈS-NANCY

Accueil téléphonique uniquement

03.83.50.35.18

Du lundi au vendredi

08:30 – 12:00, 13:30 – 17:00

pvlorrainealsace@presenceverte.fr

Agence d'Épinal (88)

Accueil téléphonique uniquement

03.29.64.06.06

Du lundi au vendredi

08:30–12:00, 13:30–17:00

Agence de Metz (57)

Accueil téléphonique uniquement

03.87.69.12.23

Du lundi au vendredi

08:30–12:00, 13:30–17:00

Agence de Sélestat (Alsace)

Accueil téléphonique uniquement

03.68.09.79.59

Du lundi au vendredi

08:30–12:00, 13:30–17:00